Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213500861-20260409-40_2026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

Mairie de COMBOURTILLÉ 35210

Date de convocation : 02/04/2026

Date d'affichage : 02/04/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 0
Votants : 14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE COMBOURTILLÉ

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe BUINEAU, Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe BUINEAU, Maire ; Monsieur Hervé CHAUPITRE, Madame Sophie BACQUET, Monsieur Mickaël SAUVÉ, Adjoints ; Monsieur Roland LÉCRIVAIN, Monsieur Jean-Charles PROVENT, Monsieur Thierry MASSON, Monsieur Bertrand BODIN, Madame Angélique GIRAUD, Madame Maria Raquel DIAS, Monsieur Yohann BLONDEL, Madame Lydie FÉRÉAL, Madame Anabel BRUJES, Madame Aïnhoa CLOUÉ, formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Madame Valérie BRARD.

Madame Maria Raquel DIAS a été élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°40/2026

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU COS BREIZH

Le COS Breizh est un organisme d'action sociale de proximité créé en 1975, destiné aux agents des collectivités territoriales et autres structures associatives.
Ce sont 350 collectivités et structures adhérentes qui font bénéficier à 7 000 agents et 20 000 bénéficiaires d'aides, de prestations et d'une offre de culture, de loisirs et de vacances.
Les élus et l'équipe du COS Breizh travaillent conjointement pour offrir des prestations accessibles à tous, quels que soient la situation familiale ou les revenus : chèques vacances, billetteries, chèques culture, vacances clés en main, complémentaire santé, primes de rentrée scolaire …

Le Conseil d'Administration est composé d'un collège des élus et d'un collège des agents.
Le conseil municipal doit désigner un représentant élu qui siège aux assemblées générales annuelles du COS BREIZH, élit les membres du Conseil d'Administration, valide les rapports, etc …, ainsi qu'un représentant salarié représentant les bénéficiaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne les représentants suivants de la commune auprès du COS BREIZH :

- ✓ Délégué élu représentant la personne morale : Philippe BUINEAU
- ✓ Délégué agent représentant le personnel communal : Géraldine CARIOU

À Combourtillé, le 9 avril 2026
Pour copie certifiée conforme au registre,

La secrétaire de séance,
Maria Raquel DIAS

Le Maire,
Philippe BUINEAU